

Compte-rendu du CTL du 16 Octobre 2018

Ordre du jour

- 1) Mise en place APRDV (Accueil Personnalisé sur rendez-vous) (pour avis)
- 2) Projet de réorganisation du réseau pour 2019
- 3) Nouvelles orientations concernant le CSP des particuliers (pour info)
- 4) Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP (pour info)
- 5) Questions diverses

Une déclaration liminaire a été lue en séance.

Nous avons évoqué dans cette déclaration plusieurs sujets :

- la demande intersyndicale d'une cellule d'écoute de soutien psychologique, suite au décès récent d'un collègue

- notre position sur la mise en place de l'APRDV

- L'évocation du transfert des antennes PCE et PCRP

- L'annonce du ministre de la non fermeture de la trésorerie d'Aramon

- Les réclamations des agents sur le déménagement de la trésorerie de Remoulins et l'organisation des locaux.

1/ Mise en place APRDV (Accueil Personnalisé sur rendez-vous) (pour avis)

Ce point mis l'ordre du jour en seconde convocation suite au vote défavorable unanime lors du dernier CTL a de nouveau été débattu longuement.

Dans tous les départements expérimentateurs de l'APRDV la mise en place a toujours été complexe et demande un certain temps d'adaptation pour les agents et les contribuables :

- formation spécifique des agents d'accueil
- information au préalable des contribuables

Cette période de « rodage » peut être plus ou moins longue.

La direction a convenu que les discussions n'étaient toujours pas arrêtées entre les chefs de service : planning de l'APRDV (durée), détermination des questions simples et complexes.

Pour Saintenac , seul site avec plusieurs SIP : qui décidera des RDV, agents d'accueil ou agents du SIP ?



Pour Solidaires, cette décision précipitée pour la direction de la mise en place de l'APRDV concomitamment au PAS, va générer des conflits journaliers dans tous les SIP, mais surtout dans les gros sites comme St Privat et Saintenac

La direction a affirmé que c'était la meilleure solution pour soulager actuellement les agents d'accueil.

Solidaires FP de son côté réaffirmé que les agents vont subir l'agressivité des contribuables excédés par la complexité de la mise en place du PAS.



Solidaires FP a aussi évoqué que la formation des agents d'accueil devra être plus complète.

Les contre-appels nécessaires seront chronophages, tout cela au détriment des travaux d'assiette.



Nous demanderons aux agents d'exercer leur droit de retrait en cas d'incident grave , puisque l'administration refuse le recours d'agents de sécurité, comme à la CAF de Nîmes.

Monsieur Guin qui se voulait soucieux du dialogue social, n'a pas su répondre concrètement à l'inquiétude et aux arguments des représentants du personnel.

Solidaires FP a donc voté contre, l'APRDV sera mis en place le 2 janvier 2019.

2/ Projet de réorganisation du réseau pour 2019



Fermeture de la trésorerie d'Aramon :

Ce point évoqué lors du dernier CTL, a été retiré par le Président suite à la décision du Ministre, apprise par la presse...

Solidaires FP, a déploré le mode de communication quant à cette information.

Le Président a constaté que le ministre avait informé prioritairement les élus locaux, qui ont ensuite informé la presse .

Le président avoue ne pas avoir pu totalement maîtriser la communication.

Cette décision, uniquement politique en vue des élections européennes et municipales, se fait sans moyens humains et laisse les collègues en sous effectif (1 poste vacant de contrôleur), et sans chef de service (poste gelé en début d'année en vue de la fermeture).

Le directeur a annoncé le dégel de ce poste, nous sommes curieux de savoir si ce poste sera pourvu.

Réorganisation des antennes du PCE et du PCRCP :

Solidaires FP dans sa liminaire a déploré l'absence de discussion préalable avec les agents. L'administration assume l'éventualité d'une perte de technicité au cas où les agents ne suivent pas la mission.

Monsieur Guin et son équipe , tout comme les responsables de la DGFIP, ne se soucient guère, in fine, des résultats de la lutte contre la fraude fiscale.

L'objectif est toujours le même, concentration des missions en vue des suppressions de postes à venir.

Malgré le vote contre des toutes les OS en seconde instance, il a été acté le transfert de l'antenne du PCRCP d'Alès sur le PCRCP de Bagnols au 1^{er} septembre 2019.



Transfert de l'antenne PCE de Bagnols sur l'antenne du PCE d'Alès au 1^{er} septembre 2019.

Le dossier étant toujours aussi bien préparé l'administration nous a répondu que concernant le volet immobilier de ce transfert, la réflexion était toujours en cours.

Le direction a précisé que les services RH rencontreront les agents concernés en décembre, à la sortie de l'instruction Mutation 2019.

3/ Nouvelles orientations concernant le CSP des particuliers (pour info)

L'administration a admis que, depuis une dizaine d'année au niveau national, le nombre et les résultats du CSP d'initiative des particuliers ne cesse de s'éroder.

La direction locale répercute la décision de la direction générale de confier aux seuls PCRCP les CSP dits obligatoires et d'initiative.



Ce transfert de mission se fera sans transfert d'emploi des cellules CSP des SIP au PCR.

La direction n'attend pas une augmentation du nombre de contrôles mais une amélioration de leur pertinence et du rendement financier.

Solidaires Finances Publiques a souligné que depuis de nombreux mois ces contrôles étaient abandonnés par plusieurs SIP. Ces cellules CSP étaient en effet sollicitées fortement pour le travail de gestion et d'accueil des SIP.

Les suppressions d'emplois et la masse de travail en augmentation avaient obligé les responsables de SIP à prioriser les missions.

Le contrôle fiscal n'est plus une priorité, le transfert de la mission en est aujourd'hui la parfaite illustration.

Solidaires finances publiques a déclaré que la politique de la lutte contre la fraude fiscale n'est qu'un rideau de fumée et que ce transfert en est un exemple de plus.

La fraude n'a cessé de se développer, elle atteint des niveaux record en France et dans tous les autres pays.

La spécialisation n'est pas remise en cause, c'est comme toujours le manque de moyen que nous condamnons.

4/ Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP

Ce point non évoqué au CTL précédent par manque de temps, a été abordé :

Il consiste à présenter le projet du gouvernement comme étant une volonté de « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services public »

Dès 2018, des indicateurs de résultats concernant l'activité des SIP seront publiés à destination du public à l'accueil :

- taux de réclamation (IR-TH-CAP) traitées dans le délai d'un mois (structure par structure) (Ex : résultat du sip)
- taux d'utilisateurs satisfaits de nos services en ligne
- taux de satisfaction globale de l'utilisateur (enquêtes nationales)
- taux d'utilisateurs satisfaits à l'issue de leur rendez-vous (structure par structure) (Ex : résultat du sip)

en 2019 :

- taux de courriels envoyés via messagerie sécurisée (structure par structure)
- taux d'utilisateurs ayant trouvé claire la réponse à leur question (au guichet par téléphone ou par internet) (résultat national)

Le déploiement en local pour le Gard :

- décembre 2018 SIP Bagnols et Nîmes Saintenac

en 2019 étendu à 50 % des CDFIP du GARD

En 2020 tous les CDIFP et tous les services du département.

Solidaires Finances publiques a ironisé sur cette nouvelle méthode qui consistera à déterminer le meilleur SIP du mois en affichant ces indicateurs, tout comme l'employé du mois du Mac Do local.

Nous avons également évoqué avec humour, qu'il aurait été plus pertinent d'afficher les résultats de la fraude fiscale déclinés en local, mais il est vrai que la transparence à ses limites.

5/ Questions diverses

- TELETRAVAIL :

Comme évoqué lors du dernier compte rendu du CTL, Solidaires Finances publiques avait demandé à la direction d'évoquer ce point lors de ce CTL.

Ce point a été brièvement présenté par le responsable RH, les notes d'application sont toujours en attente ainsi que le guide du télétravail.

Il a toutefois précisé que le télétravail ferait l'objet d'une campagne annuelle et qu'il n'y aurait pas de reconduction tacite. Un recours en CAP nationale sera possible. (cf compte rendu CTR)

La première année 5 % du personnel maximum serait concerné, pour un objectif de 10 % en 2020.

Aucun contingentement pour raison médicale ne pourra être opposé.

Solidaires finances publiques a demandé un retour des expérimentations. Des services spécifiques seront ils écartés ?

A ce stade, il n'y a pas d'opposition de principe du directeur, au contraire, mais un dialogue sociale devrait définir les modalités de mise en place.

Quelques applications tel que Web medoc ne sont pas éligibles à ce mode de fonctionnement.

- FUSION DES SPF :

Solidaires FP a souhaité avoir des précisions concernant la vacance du poste de chef de service du SPFE, chef de service qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31/12/2018.

Le directeur a répondu que, la fusion des bases des SPF du Gard étant prévues en 2021, le poste est ouvert aux mutations.

Toutefois, le poste du SPF3 reste gelé.